

4 mai 2021

Comment lutter plus efficacement
contre la précarité des jeunes ?

—
Les territoires urbains se mobilisent



Contexte et objectifs

La crise sanitaire a aggravé les difficultés sociales auxquelles les jeunes sont confrontés. **De nouvelles réponses doivent être portées par les grandes villes et métropoles qui concentrent les situations de pauvreté des 18-25 ans.** France urbaine a souhaité disposer d'un panorama de la situation pour proposer aux territoires urbains **volontaires des démarches expérimentales**, respectueuses de la diversité politique des élus, susceptibles d'être mises en œuvre avec l'État et les collectivités concernées.

Objectif : **Proposer un cadre partagé d'expérimentations, pour résister à la tentation de la solution unique et normative**, en offrant des scénarios divers respectueux des choix politiques des collectivités, dans une logique de démonstration par la preuve permise par une évaluation rigoureuse.

Les territoires urbains, l'échelon pertinent pour soutenir les jeunes

- **75 %** des jeunes adultes de 18 à 24 ans vivent dans une zone urbaine.
- **69 %** des étudiants vivent dans les 22 métropoles françaises rassemblent, contre 29 % de la population totale du pays.

Les jeunes en emploi plus précaire subissent de plein fouet l'impact économique de la pandémie. Le taux de chômage a progressé davantage pour les jeunes (+2,6 points) que pour les autres classes d'âge en 2020.

Engager les territoires urbains dans des expérimentations locales

Le foisonnement d'initiatives actuel en faveur des jeunes reste peu porteur de transformations durables à l'échelle des besoins.

À l'heure de la crise sanitaire et alors que le gouvernement est engagé dans la mise en oeuvre du plan « 1 jeune 1 solution » prioritairement centré sur l'emploi, possibilité pour les métropoles de jouer un rôle moteur dans un cadre partenarial avec l'État.



Les principes communs aux 4 scénarii d'expérimentation

1. Apporter des réponses aux principales difficultés des jeunes.

- Approche par les besoins : améliorer l'accompagnement vers l'emploi
- Approche par les droits : pallier l'insuffisance de la politique de soutien monétaire

2. Inscrire les expérimentations dans la dynamique d'amélioration continue des politiques jeunesse.

3. Imaginer des scénarii types d'expérimentations non normatifs.



Scénario 1

**Privilégier l'accès
aux biens et
services essentiels
contre la précarité**



Scénario 1 : Privilégier l'accès aux biens et services essentiels contre la précarité

- **Une entrée par la satisfaction des besoins essentiels des jeunes et une logique de « coup de pouce » financier.**
- **Une pleine liberté aux acteurs de l'accompagnement** pour penser une réponse spécifique, souvent ponctuelle ou temporaire dans une difficulté de parcours.
- **Un filet de sécurité universel** (sorte de revenu de base local non exclusivement monétaire), garantissant la satisfaction des besoins essentiels des jeunes.
- **Public : tout jeune en difficulté sociale du territoire métropolitain, après évaluation sociale**

Types d'aides et services proposés : accompagnement vers le logement, alimentation (paniers solidaires, épicerie sociale), mobilité (tarifs transports, aide au permis), santé (orientation dans le système de soins, accompagnement financier, produits de première nécessité), eau et énergie (tarification sociale), numérique (équipement informatique, clé 4G, forfaits adaptés...), accès à l'éducation, à la culture et au sport...

Fonctionnement

La métropole met à disposition de chaque jeune une plateforme locale lui garantissant un accompagnement et un accès à une offre de biens et services essentiels pour lutter contre différentes formes de précarités

L'accès à ces biens et services essentiels est regroupé en une ou plusieurs plateformes dédiées, dans lequel plusieurs partenaires peuvent être présents dans le cadre d'un consortium (CPAM, CCAS, point conseil budget, PAEJ, action tank « entreprise et pauvreté », fondation « Break Poverty », etc.) opérées de manière privilégiée par un CCAS / CIAS ou une association du secteur social ou des politiques jeunesse.

Scénario 2

Ouvrir un droit universel à l'accompagnement vers l'emploi



Scénario 2 : Ouvrir un droit universel à l'accompagnement vers l'emploi (1/2)

- **Ouverture d'un droit à un accompagnement financé sécurisant la période de recherche du 1er emploi pour chaque jeune de moins de 30 ans sortant de formation en contrepartie de l'inscription dans un parcours d'accompagnement contractualisé SPE**
- **Sortir d'une approche de l'accompagnement vers l'emploi perçue comme réservé à quelques uns, faire varier son intensité et sa durée** : coordination territoriale des offres de Pôle emploi (rôle de pivot) pour accompagner les jeunes diplômés (CAP à bac +2 inclus), des missions locales (jeunes sans qualification ou sans diplôme, les jeunes décrocheurs de l'enseignement supérieur ou les jeunes diplômés qui ont du mal à accéder à l'emploi et rencontrant des difficultés sociales, et de l' APEC (bac+3 et supérieur).

Création d'un aide financière versée comme pour tous les demandeurs d'emploi en contrepartie d'une inscription auprès du SPE.

Aide d'un montant équivalent à celui du RSA pour tout jeune décohabitant (495 €, en tenant compte du forfait logement) et de 300 € pour les jeunes vivant dans leur famille.

Une durée de versement adaptée aux difficultés d'insertion (liées au niveau de diplôme) : de 4 mois (bac +5) à 15 mois (non diplômés).

Aide versée sous la forme d'une allocation mensuelle ou d'un capital (aide à la création d'entreprise).

Scénario 2 : Ouvrir un droit universel à l'accompagnement vers l'emploi (2/2)

Parcours du jeune

- Mise en œuvre d'une logique de parcours, co-élaboré entre le SPE et chaque jeune et suivi par un référent unique : jeune entre dans un parcours d'accompagnement au lieu d'être orientée vers un opérateur.
- Orientation des jeunes diplômés vers le SPE est effectuée par les établissements d'enseignement, not. décrocheurs, et démarches d'aller-vers.
- Inscription auprès de Pôle emploi (acteur pivot) : diagnostic, orientation vers l'accompagnement adapté.
- La mise en œuvre de l'accompagnement est de la responsabilité de chaque opérateur vers lequel le jeune aura été orienté par Pôle emploi.

La mise en oeuvre de l'expérimentation peut reposer sur des formats souples de coordination, tels qu'un conventionnement entre les partenaires impliqués (collectivités locales, acteur du service public de l'emploi - Pôle emploi, missions locales, APEC, associations - établissements d'enseignement) pour définir notamment :

- ✓ la logique de parcours d'accompagnement vers l'emploi, ses objectifs et ses modalités;
- ✓ l'amélioration du diagnostic et la fluidification des processus d'orientation;
- ✓ le développement de nouvelles offres d'accompagnement vers et dans l'emploi dédiées aux besoins des jeunes ;
- ✓ des actions centrées sur un secteur d'activité spécifique, en fonction des réalités du bassin d'emploi local.

Scénario 3

Accompagner l'universalisation de la Garantie jeunes



Scénario 3 : Accompagner l'universalisation de la Garantie jeunes (GJ)

Trois limites principales de la Garantie jeunes, soulignées par le COJ :

- Tous les jeunes en situation de pauvreté ne peuvent en bénéficier (NEETs)
- La GJ est un dispositif limité dans le temps (un an sauf dérogations)
- L'approche globale de l'accompagnement demeure limitée au profit d'une approche uniquement *workfirst*

Après avoir étendu la GJ à 400 000 jeunes, le Gouvernement entend élargir la durée, les modalités d'accompagnement, ainsi que les publics éligibles selon des paramètres inconnus à date

En fonction des options retenues, les métropoles peuvent accompagner et amplifier la démarche sociale du gouvernement, afin de transformer la Garantie jeunes en un droit universel ouvert à tout jeune, avec une allocation couplée à un accompagnement.

Axes prioritaires des métropoles pour universaliser la GJ :

- **Supprimer le critère d'entrée actuel**, qui réserve la « Garantie jeunes » aux seuls NEETs et conduit à l'exclusion d'un grand nombre de jeunes (sortants d'études, jeunes percevant des ARE devant attendre un mois après leur fin de droit pour postuler à la Garantie jeunes, jeunes travailleurs précaires, etc.).
- **Définir une durée indéfinie**, assortie le cas échéant de la signature d'un nouveau contrat d'engagement chaque année et phases d'entretiens obligatoires à intervalles plus ou moins rapprochés).
- **Assurer que l'entrée dans le dispositif demeure assurée par les missions locales.**

Scénario 4

Créer un revenu de solidarité jeunesse



Scénario 4 : Créer un revenu de solidarité jeunesse

Les jeunes demeurent exclus de la principale prestation de lutte contre la pauvreté qu'est le revenu de solidarité active (RSA).

L'efficace protection accordée par le RSA contre la pauvreté, comme les efforts visant à renforcer l'insertion de ses bénéficiaires, plaident en faveur d'une expérimentation de son ouverture aux jeunes.

Ses principes

- **Accès à une prestation monétaire, sous condition de ressources du foyer, dont le montant serait aligné sur la réglementation nationale (565,34 €) et diminuerait en fonction des revenus du jeune bénéficiaire, et réservée aux actifs (exclue les étudiants), éventuellement avec un critère de durée de résidence minimale sur le territoire de la métropole;**
- **Parcours dont l'entrée se fait par la demande d'aide (en ligne, sur une plateforme dédiée de la métropole, ou dans un lieu physique), et donne systématiquement lieu à un rendez-vous d'orientation, avant de démarrer son accompagnement. La sortie peut se faire sur la base de la variation des ressources (comme RSA) ou à l'issue d'une durée de versement maximale.**

Des scénarii chiffrés

	Coût unitaire (€/an)	Coût pour 12 000 jeunes (€/ an)
Scénario 1	1,050	3,150,000
Scénario 2	1,953	5,858,000
Scénario 3	7,564	22,692,000
Scénario 4	6,360	19,080,000
Moyenne unitaire et coût total	4,232	50,780,000

Une démarche co-pilotée par France urbaine et l'État

Un cadre commun, mais des expérimentations définies et portées directement par chacun des membres de France urbaine candidat.

Objectif : 12 territoires urbains, s'inscrivant dans chacun des scénarios avec au plus trois territoires pour chacun des scénarios. Chaque expérimentation durera deux ans durant laquelle 1000 jeunes par territoire bénéficieront des actions menées.

Comité de pilotage national des expérimentations, co piloté par France urbaine et l'État qui réunit

- les associations de collectivités-
- les têtes de réseaux des opérateurs et acteurs sociaux
- les organisations syndicales,
- des associations œuvrant dans la lutte contre la pauvreté des jeunes
- des représentants des jeunes.

Une démarche scientifique rigoureuse : création d'un conseil scientifique.



4 mai 2021

Comment lutter plus efficacement
contre la précarité des jeunes ?

—
Les territoires urbains se mobilisent



S'unir, pour accompagner les transitions.



22 – 28 rue Joubert 75009 Paris

Tél : +33(0)1 44 39 34 56

franceurbaine@franceurbaine.org

www.franceurbaine.org